

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 684 Subventions (8.000 euros) à quatre associations au titre des projets culturels élaborés dans les Quartiers Populaires (18e) de la Politique de la Ville (quartiers Goutte d'Or – Chapelle Evangile).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations L'Intestine, Les Serruriers Magiques, Ma Goutte d'Or et Les Titis de la butte d'Or, pour la réalisation de leurs actions dans les quartiers Goutte d'Or/Chapelle – Evangile du 18e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association L'Intestine, 50, rue Doudeauville 75018 Paris, pour le projet Permanences chorégraphiques Porte de la Chapelle. 185529 ; 2019-06826

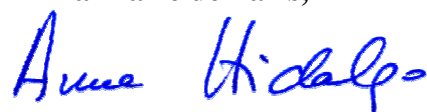
Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association Les Serruriers Magiques, 102 rue Clignancourt 75018 Paris, pour le projet Des ailes pour le dire. 11327 ; 2019- 06530

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association Ma Goutte d'Or, 2 allée d'Andrézieux 75018 Paris, pour le projet Raconte-moi ton histoire. 121202 ; 2019- 06986

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association Les Titis de la butte d'Or, 51 rue Clignancourt pour la programmation de spectacles pour la toute petite enfance (0 – 3 ans) dans les espaces verts. 187859 ; 2019-06320.

Article 5 : La dépense totale correspondante, soit 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO